

## Le mouvement Accorderie annonce la mise en œuvre de quatre priorités pour faire reconnaître son modèle

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2013 – Le directeur général du Réseau Accorderie, M. Jonathan Maheu, lance le plan de la *Mise en œuvre des priorités stratégiques 2013-2015 – Vers la reconnaissance du modèle Accorderie*. Avec ce document, dont la réalisation a été soutenue financièrement par la Fondation Béati et le Mouvement Desjardins, les Accorderies et leur Réseau seront en mesure de jeter les bases d'une croissance nouvelle.

Le directeur général a déclaré que : « une décennie après la création de la première Accorderie et à la suite de cinq années de structuration, notre mouvement se trouve dans une période charnière de son existence. Il est appelé à se donner les moyens de réussir le développement annoncé et je crois que le plan que nous dévoilons aujourd'hui nous permettra d'y arriver ».

En effet, près d'une centaine de communautés d'ici et d'ailleurs ont manifesté, depuis 2011, leur intérêt de se doter de ce type d'entreprise collective et le nombre d'Accorderies devrait croître, au Québec, de sept à douze d'ici 2015. Devant cette demande accrue, le mouvement a mené une réflexion, en 2012, sur le passage qu'il doit effectuer afin d'assurer sa vitalité à long terme.

Dans cette perspective, les membres du Réseau ont unanimement adopté, lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est déroulée à Trois-Rivières en novembre dernier, quatre priorités stratégiques en faveur de la reconnaissance du modèle Accorderie. Tel que prévu dans le plan ici annoncé, le déploiement des priorités consiste en 12 actions de mise à jour du modèle à l'interne et de son positionnement à l'externe.

« Cette publication a une visée pédagogique, où nous expliquons la particularité et l'originalité du modèle Accorderie, et aussi une visée stratégique, où nous exprimons en quoi nous voulons être reconnus et ce que nous attendons en ce sens de la part des pouvoirs publics, des acteurs du développement des territoires et de l'économie sociale ainsi que des partenaires financiers actuels et potentiels », a conclu M. Maheu.

### À propos de L'Accorderie et du Réseau Accorderie

Une Accorderie a comme finalité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'organisation et l'animation d'un réseau de proximité d'échange de services et de coopération. C'est une entreprise d'économie sociale non monétaire, qui utilise le temps comme valeur d'échange entre ses membres. Le Réseau Accorderie soutient le fonctionnement et l'émergence de nouvelles Accorderies sur l'ensemble des territoires du Québec, développant ainsi de nouvelles formes d'entraide et de solidarité.

– 30 –

Source : Jonathan Maheu  
Directeur général  
Réseau Accorderie  
418-524-2597, poste 229

Pour information : Claudine Tremblay  
Agente de développement et  
de formation  
Réseau Accorderie  
418-524-2597, poste 235